

Article 21 du Règlement

A titre de président du sous-comité chargé d'étudier la situation des Indiennes et la loi sur les Indiens, je crains fort que la modification de cet article de loi ne soit retardée à cause des désaccords entre les diverses associations indiennes.

Cette disposition légalise la discrimination et doit être modifiée. Elle a causé des souffrances à de nombreuses Indiennes qui ont perdu leurs droits d'Indienne après s'être mariée avec un non-Indien. Ces femmes et leurs enfants sont séparés de leur famille et forcés de quitter leur foyer dans les réserves et ils perdent tous les avantages accordés aux autochtones.

J'espère que ces différends seront résolus et que ce projet de loi sera présenté sous peu afin de corriger cette grave injustice dont les femmes autochtones au Canada sont victimes.

* * *

LES FINANCES

LES IMPÔTS DES SOCIÉTÉS

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, les libéraux et les conservateurs ont apparemment négligé deux moyens de réduire le déficit fédéral. Si nous avons un déficit aussi considérable, c'est notamment parce que nous versons chaque année des milliards de dollars en subventions aux sociétés canadiennes et étrangères implantées chez nous. Ainsi, n'est-il pas à peu près temps de se demander s'il est bien nécessaire de graisser ainsi la patte, à coup de milliards de dollars, aux sociétés pétrolières pour les encourager à prospecter du pétrole et du gaz dans nos régions pionnières? Les octrois du programme de stimulants pétroliers ne sont que des largesses faites aux sociétés pétrolières sur une échelle sans commune mesure avec ce qui se fait ailleurs dans le monde. N'est-il pas temps de mettre fin à ces dépenses somptuaires?

Si nous espérons réduire le déficit, pourquoi le Trésor ne perçoit-il pas les impôts qui lui sont dus? Les milliards de dollars d'impôt différé des grandes entreprises équivalent à peu près au déficit fédéral. Si nous avions une fiscalité équitable qui oblige chaque particulier et chaque société à assumer sa part du fardeau fiscal, notre déficit serait pratiquement éliminé. Si donc nous nous inquiétons vraiment du déficit avec lequel les Canadiens sont aux prises, cessons de subventionner à outrance les sociétés et colmatons les échappatoires, au lieu de hausser l'impôt sur le revenu des particuliers et d'abolir le caractère universel des programmes sociaux.

* * *

● (1410)

LES PARTIS POLITIQUES

LA COURSE À LA DIRECTION DU PARTI LIBÉRAL

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, le vendredi 23 mars 1984, j'ai lu à la Chambre des passages d'une lettre que nous croyions avoir été écrite par Bob Nixon, ancien chef du parti libéral de l'Ontario, à John Turner. La Chambre s'en rappellera, la lettre évoquait le fait que Turner-le-renégat avait abandonné ses fonctions de député pour trouver la célébrité et la fortune comme avocat de Bay Street. La lettre parlait également du manque de familiarité de Turner-le-renégat avec les techniques modernes des médias. Elle ne parlait cependant pas de son appui à la loi au Québec. Cela est venu plus tard, suivi par les mises au point habituelles.

M. Nixon m'a depuis écrit pour nier être l'auteur de la lettre. Nous ignorons qui aurait bien pu écrire une telle lettre, mais les députés de circonscriptions comme Trinity et Kitchener pensent qu'elle émane probablement des officiers de Jim Coutts. Quoi qu'il en soit, M. Nixon n'a donc pas écrit cette lettre, et je tiens à dissiper toute rumeur voulant que lui ainsi que la plupart des libéraux provinciaux aient été contrariés de voir Turner-le-renégat abandonner ses fonctions au beau milieu de la campagne électorale provinciale de 1975 en Ontario. Le fait que M. Nixon appuie la candidature du ministre de l'Énergie (M. Chrétien) plutôt que celle de Turner-le-renégat, n'est bien sûr qu'une simple coïncidence.

* * *

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE COÛT DE LOCATION D'UNE CASE AU BUREAU DE POSTE DES PETITES LOCALITÉS

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, le conseil municipal de la ville de Souris, dans ma circonscription, vient d'adopter une résolution dans laquelle il est demandé à la Société canadienne des postes de mettre sur pied un système de livraison du courrier qui pénalise moins les petites localités. Cette résolution fait suite en partie aux instances d'un citoyen de l'endroit, M. Bert Smith, qui proteste avec véhémence depuis un certain temps déjà contre le montant exigé pour la location d'une case au bureau de poste des petites localités.

Les habitants de Souris, de concert avec leurs concitoyens d'autres petites villes, sont d'avis que la Société canadienne des postes n'est pas juste à leur endroit. Au contraire des habitants des grandes villes, ils ne bénéficient pas de la livraison gratuite du courrier à domicile; ils doivent se rendre jusqu'au bureau de poste pour y prendre leur courrier dans des cases qu'ils sont tenus de louer. Le président de la Société canadienne des postes m'a expliqué dans une lettre qu'il m'a fait parvenir dernièrement que les locataires de cases dans ces localités paient un service qui dépasse le mandat de sa société. J'ai quelque mal à avaler cette explication.

Le fait est qu'il est de loin préférable que le courrier soit livré à domicile et gratuitement, que laissé dans une case dans un bureau du poste, ce qui est bien moins pratique et coûte cher. Je voudrais que le ministre chargé de la Société canadienne des postes fasse supprimer les frais de location des cases postales dans les petites localités afin de corriger une situation qui, manifestement, est fort injuste.

* * *

VIA RAIL

ON DEMANDE QUE LE TRAIN S'ARRÊTE À RAYMORE (SASK.)

M. Vic Althouse (Humboldt-Lake Centre): Monsieur le Président, après bientôt deux ans d'arrêt, la liaison VIA Rail entre Winnipeg, Melville, Saskatoon et Edmonton doit être remise en service le 3 juin. La municipalité de Raymore, soutenue par de nombreuses localités environnantes, a proposé à VIA Rail que le train s'arrête sur demande à cet endroit pour les passagers qui se rendent à Melville et au-delà, vers l'est, ou à Saskatoon et au-delà, vers l'ouest. Étant donné que les billets doivent être achetés à l'avance, il ne serait pas difficile d'informer au préalable par ordinateur le personnel de train.